



Communiqué

Précisions suite à l'article de 24 Heures du 30 août 2025

A la suite de la conférence de presse du 25 août dernier concernant des groupes Whatsapp litigieux impliquant des membres du Corps de police, un article du 24 Heures paru le 30 août 2025 et publié le lendemain dans le Matin Dimanche relate des faits concernant la Commission de gestion du Conseil communal, qui aurait eu connaissance de la photo dite « du pouce levé ». Afin de lever toute ambiguïté concernant le présent article et les illustrations qui l'accompagnent, la Municipalité tient à préciser que ces photos ne lui ont alors pas été signalées, ni remises et qu'elles n'ont pas été non plus été évoquées lors de l'audition du Municipal en charge de la sécurité et de l'économie par la Commission de gestion du Conseil communal.

En 2019, la Commission de gestion du Conseil communal (COGES) s'est saisie d'un rapport transmis par une ancienne employée à Savatan concernant des problèmes au sein de ladite école de police. Ce même rapport avait été transmis fin 2015 aux autorités cantonales valaisannes et vaudoises.

Dans le cadre de son analyse, la COGES a souhaité auditionner le 7 juin 2019 un représentant du conseil juridique de la Ville de Lausanne pour clarifier ses pouvoirs d'investigation et ses compétences. Sans avoir été nanti du dossier, celui-ci a rappelé quelques règles générales, notamment la nécessité de protection de la personnalité ainsi que la possibilité si les faits leur paraissaient graves, de les dénoncer à l'autorité compétente ou d'en informer la Municipalité. Le rapport, qui ne mentionne pas les photos, a alors été transmis à la Municipalité.

Le 28 août de la même année, le Commandant de la police, le Municipal en charge de la sécurité et de l'économie et une personne représentant le Département cantonal des institutions et de la sécurité (DIS) ont été entendu par la COGES. Le Municipal en charge de la sécurité et de l'économie a alors pu notamment expliquer que la Ville s'était assurée du bon suivi du rapport et avait été informée des mesures prises par les autorités cantonales. Le DIS a d'ailleurs pu présenter les mesures d'instruction et de suivi prises par les autorités cantonales.

A aucun moment, la Commission de gestion ou son président n'ont alors transmis ou présenté au Municipal en charge de la sécurité et de l'économie ou à la Municipalité les images problématiques, notamment de celle dit du « pouce levé ». La Municipalité tient enfin à rappeler que la Commission de gestion est un organe qui dépend du conseil communal et n'est en aucun cas liée à l'exécutif.

Lausanne, le 31 août 2025

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39